

Salon Réinventif

Edition 2022



24, 25, 26 et 27 Novembre 2022

Appel à Candidature

Organisé par Le Havre Seine Métropole

Le Concept

Le salon Réinventif c'est le rendez-vous du réemploi et du recyclage organisé durant la semaine européenne de la réduction des déchets par Le Havre Seine Métropole. Réinventif permet de faire connaître au grand public les solutions locales pour donner une deuxième vie à un objet. Découvrir qu'avant de devenir un déchet, ce dernier peut être une ressource.

C'est un lieu inévitable pour apprendre facilement comment améliorer son quotidien d'une manière éco-responsable.

Plus de 70 stands sont proposés pour des associations, des créateurs et des artistes locaux afin de mettre en lumière le recyclage et le réemploi. Ce salon est aussi l'occasion pour les exposants de proposer différents types d'ateliers et de démonstrations aux petits comme aux grands.

Pour enrichir le programme de cet événement, des conférences seront également menées par des acteurs locaux pour aborder le sujet du réemploi.



Dates et Lieu

Le Salon Réinventif 2022 se déroulera du jeudi 24 Novembre au dimanche 27 Novembre 2022, au Havre comme chaque année depuis sa création, sous un chapiteau de plus de 1 700m². La taille des stands sera précisée ultérieurement par Le Havre Seine Métropole.

La journée du jeudi 24 Novembre 2022 sera réservée à la visite des scolaires (écoles primaires, collèges et lycées du territoire). Le reste du week-end sera ouvert au grand public.

Critères de Sélection

1. Les œuvres exposées par les créateurs doivent être issues du réemploi.
2. Les exposants sont tenus d'être présents pendant la totalité du salon y compris durant la journée réservée aux scolaires.
3. Les participants en fonction de leurs activités ont l'obligation de proposer aux visiteurs des ateliers et/ou des démonstrations.

Les places étant limitées, Le Havre Seine Métropole se réserve le droit de décliner une candidature si le candidat ne remplit pas ces critères.

Dossier de Candidature

Tout dossier de candidature doit contenir obligatoirement :

- 1) Le Bulletin de candidature (rempli et signé) comprenant :
 - Le texte de présentation
 - Des photos d'œuvres avec descriptif + ce qui est prévu d'exposer sur le Salon
 - L'explicatif des ateliers et des démonstrations.
 - Le souhait d'un stand partagé
- 2) Des photos pouvant être utilisées dans le cadre du programme (de bonne qualité)
- 3) Votre logo (de bonne qualité – HD)
- 4) Signer et joindre l'attestation de droit à l'image ci-dessous
- 5) Une attestation de responsabilité civile

À envoyer de préférence par mail : dcd-communication@lehavremetro.fr ou par courrier : Le Havre Seine Métropole - Direction Cycle du Déchet, Candidature Réinventif 2022, 442 rue Irène Joliot Curie 76620 Le Havre

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Date limite d'envoi des dossiers : 18 Juin 2022.

Calendrier

18 Juin 2022 minuit	Date limite d'envoi des dossiers
Mi-Juillet 2022	Réponse aux candidats
Fin Octobre – Début Novembre 2022	Réunion technique obligatoire
23 Novembre 2022	Montage des stands
24 Novembre 2022 9h-16h	Journée réservée aux scolaires
25 au 27 Novembre 2022 10h-19h	Salon ouvert au grand public
27 Novembre 2022 au soir	Démontage des stands

Obligations Légales

1. - La vente des œuvres

○ Le Havre Seine Métropole s'interdit toute transaction financière et/ou commerciale sur les œuvres. Tous les renseignements divers relatifs aux œuvres, fournis par le soin des créateurs engagent leur entière responsabilité, ils en assument les obligations morales et légales.

2. - L'autorisation de reproduction et de représentation de photographies ou vidéos

○ L'exposant autorise Le Havre Seine Métropole à communiquer au public les photographies ou vidéos prises des œuvres dans le cadre du Salon.

○ Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Le Havre Seine Métropole ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour,

dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours, supports web (site, newsletter, e-invitation, réseaux sociaux...).

- Le Havre Seine Métropole s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
- Le Havre Seine Métropole s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.
- L'artiste reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Il garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de son œuvre ou de son nom.

3- Gratuité

La communauté urbaine met à disposition gratuitement au candidat un espace d'exposition durant toute la durée du salon.

Le candidat ne pourra demander aucune compensation financière à la communauté urbaine pour sa participation au salon

4. - Responsabilités

Le Havre Seine Métropole se dégage de toute responsabilité en cas de dommages éventuels corporels ou matériels causés à un tiers ou à l'artiste lui-même.

Les places étant limitées, Le Havre Seine Métropole se réserve le droit de décliner une candidature quand elle aura réuni le nombre d'inscrits souhaités.

Pour tout autre renseignement : dcd-communication@lehavremetro.fr

Attestation de droit à l'image à remplir, signer et renvoyer avec le dossier de candidature

Je, soussigné(e) [Prénom :

NOM : _____],

autorise , n'autorise pas ,

pour l'événement suivant : *Le salon du Réinventif* qui se tiendra du 24 au 27 novembre 2022, le Havre Seine Métropole à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le Havre Seine Métropole à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans ce cadre.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)